

REGLEMENT DERBY DES VALLONS DU PRA

1 CALENDRIER :

Le Derby des Vallons du Pra dans la station des Sept Laux aura lieu le samedi 29 mars 2025. Il s'agit de la cinquième édition. Le derby fait partie du trophée des derbys.

2 PARTICIPATION :

L'épreuve est ouverte à toutes et à tous, licenciés ou non, âgés de 14 ans minimum (le jour de l'épreuve).

Tout participant (ainsi que le responsable légal pour les mineurs) s'engage personnellement à être apte à la pratique du ski, à la participation au derby et avoir une assurance personnelle pour ce type d'épreuve. L'association Lakikarivenba, ses dirigeants, adhérents ou bénévoles ainsi que la station de ski des 7 Laux (semgl) ne pourront être tenu responsables. L'inscription intègre toutefois l'assurance qui couvre les frais de secours le jour de l'épreuve.

L'épreuve peut se faire au moyen de tout **engin de glisse disposant obligatoirement d'un système d'arrêt type stop ski ou équivalent** : ski, monoski (patinettes interdites), snowboard (bâtons interdits), télémark, snowscoot et fauteuil ski (Handiskieurs)

Particularité inscription jeune :

Les jeunes de moins de 18 ans devront fournir une attestation parentale indiquant clairement « l'autorisation à participer au derby des vallons du Pra ».

Le responsable légal devra impérativement accepter sans réserve le règlement lors de l'inscription.

Ce document est téléchargeable sur le site des vallons du Pra ou sur le site d'inscription.

Le changement d'engin en cours de route est interdit.

Tout concurrent ne maîtrisant pas suffisamment son engin pourra se voir refuser le départ ou l'accès aux vallons.

Le Comité d'Organisation se réserve la possibilité de refuser l'utilisation d'un engin en fonction de ses caractéristiques.

L'organisation et la station des 7 Laux déclinent toute responsabilité en cas d'accident matériel ou corporel pouvant survenir aux concurrents et des suites éventuelles qui pourraient en découler, ainsi qu'en cas de dommage causé par un participant à un autre participant ou à un tiers, ainsi qu'en cas de perte ou de vol des effets personnels.

3 ENGAGEMENTS :

Inscription

44 € pour les adultes et jeunes sans forfait saison

24 € pour les participants ayant un forfait saison

Le coût comprend : un forfait journée ainsi que son support (sauf pour les détenteurs d'un forfait saison), l'assurance secours journée, la couverture des frais liés à l'organisation et à la sécurité, la collation du matin, le repas du midi (après la course), le podium et la remise des prix ainsi qu'une consommation à la soirée du derby ou sur le front de neige.

La clôture des inscriptions sera décidée sans préavis par le Comité d'Organisation dès que le quota maximum des participants de la 5^{ème} édition sera atteint.

ATTENTION : En cas de place encore disponible après la clôture des inscriptions, il vous faudra venir sur place. L'engagement est payable à l'ordre de l'association Lakikarivenba sous réserve de places disponibles. Sur place le prix est de 50 et 30 euros.

L'inscription se fait via le site www.derbydesvallonsdupra.fr et ne sera validée qu'une fois payée. Toute inscription incomplète : règlement non accepté sans réserve et autorisation parentale (s'il y a lieu) incomplète ou non signé par le responsable légal et non accompagné du paiement de l'engagement ne pourra être pris en compte.

Le nombre de concurrents admis à participer à l'épreuve est déterminé chaque année par le Comité d'Organisation.

Les engagements seront clos sans préavis lorsque le nombre maximum de concurrents admis à participer sera atteint.

4 LES DOSSARDS :

Seuls les porteurs du dossard officiel pourront participer à l'épreuve. Les dossards seront à retirer à la salle polyvalente du Pleynet , **le samedi 29 mars à partir de 7H30**

Lors du retrait du dossard, chaque concurrent devra présenter **une pièce d'identité** , avoir accepté sans réserve **le règlement et avoir une autorisation parentale valable** (le cas échéant) via le site d'inscription.

Le concurrent devra vérifier l'exactitude des informations le concernant, âge, sexe, catégorie.

L'organisation ne pourra être tenue responsable d'éventuelles erreurs.

5 REMONTEES MECANIQUES :

Les concurrents munis de leur dossard se verront remettre un forfait de transport, strictement personnel, compris dans le prix de l'inscription.

Ce forfait sera remis lors du retrait du dossard.

Le Comité d'Organisation du derby des vallons du Pra ainsi que la station des 7 Laux décline toute responsabilité pour tous dommages causés ou subis durant toute la journée du derby des vallons du Pra (liaison, course, reconnaissance...).

Les participants devront respecter les règles de bonnes conduites du skieur , respecter les autres usagers des pistes ainsi que l' éthique du derby des vallons du Pra.

6 DEGUISEMENTS :

Les participants peuvent venir avec des déguisements sans qu' ils ne soient dangereux pour eux ou les autres participants.

7 DEPART :

Le départ se fera un par un toutes les 20 secondes maximum .L'ordre de départ sera établi par un tirage au sort. Le premier départ est prévu normalement à 12 h 00.

L'organisation se réserve le droit de décaler ou modifier l' intervalle de temps de départ ou l'heure du départ pour diverses raisons notamment conditions météorologiques ou de nivologies.

Les participants non présents au départ ou **se présentant sur un autre engin que celui validé lors de la remise du dossard seront disqualifiés. Les participants se présentant au départ sans système d'arrêt type stop ski ou équivalent sur leurs skis, monoski, télémark, snowboard etc ne pourront pas prendre le départ.**

L'ouverture des remontées mécaniques pour les concurrents est fixée à partir de 9 h

8 PARCOURS :

Cette course se déroule sur la piste des Vallons du Pra (première entrée) à la station des 7 Laux.

Le départ est prévu au sommet du télésiège du gypaète à Prapoutel à 2360m d'altitude, et l'arrivée en haut du tapis sur le front de neige du Pleynet (1450 m) .Soit 900m de dénivelé ,entre ces 2 points, l'itinéraire est libre sauf au niveau des goulets.. Le passage se faisant entre deux oriflammes.

L'organisation se réserve le droit de modifier le trace pour des raisons de sécurité

Aucune autre porte ne balise le parcours. . Seuls les dangers importants, tels que barres rocheuses ou rochers situés dans l'axe des trajectoires habituelles, pourront être balisés ou signalés. Ce balisage, implanté en site de haute montagne, ne pourra être ni intégral, ni exhaustif. **Cependant le non-respect de ce balisage entraînera la disqualification du concurrent.**

Le choix de l'itinéraire est sous la responsabilité de chacun, les coureurs sont informés des risques d'accidents graves inhérents aux courses de type derby.

Aucune assistance ou aide extérieure durant la course n'est autorisée, à l'exclusion de celle de l'accompagnant des handiskieurs.

En raison du caractère « montagne » du site (risques d'avalanches brouillard qualité de la neige etc.) l'organisation peut choisir de modifier le parcours ou d' utiliser le parcours de repli.

Le parcours de repli se situe sur la piste de l'évêque ou le plan du Pra puis emprunter la fin de la piste des vallons. (dénivellation d'environ 750 m).

Toute décision de l'organisation ne pourra être conteste par les participants.

9 RECONNAISSANCE :

La reconnaissance du parcours est obligatoire. Lors de ses reconnaissances le coureur estimera sa capacité physique et technique à participer à la course. La reconnaissance est libre et sous la seule responsabilité des participants et doit être réalisé de façon raisonnable.

10 ETAT DU TERRAIN :

Le terrain ne fera l'objet d'aucune préparation particulière, et sera livré aux concurrents dans les conditions imposées par la météo et l'état de la neige. Inversement, si au contraire, quelle qu'en soit la raison, une partie du terrain avait fait l'objet d'une préparation, les concurrents ne pourront élever aucune contestation quant à l'existence de cette préparation et ses conséquences sur la skiabilité du manteau neigeux qui en résultera.

L'attention des concurrents est tout particulièrement attirée sur le fait que le parcours est situé dans un domaine naturel de montagne . En cas de risque d'avalanche anormal, le Comité de Course et en concertation avec le service des pistes de la station pourra décider, jusqu'au dernier moment ainsi que durant l'épreuve, d'annuler ou d'interrompre ou de décaler celle-ci pour raison de sécurité.

11 SÉCURITÉ

Le port du casque homologué ski est obligatoire

Le port d'une dorsale est très vivement conseillé.

Les participants sont tenus d'avoir obligatoirement d'un système d'arrêt type **stop ski ou équivalent** sur leurs skis, monoski, télémark, snowboard etc...

L'organisation insiste sur le fait qu'il appartient au coureur et ce sous son entière responsabilité de vérifier son matériel.

Lors du passage de la ligne d'arrivée, veillez à ne pas vous « coucher » dans la raquette d'arrivée. Une fois passée la ligne d'arrivée, veuillez sortir de la raquette d'arrivée, **rendre votre dossard** ainsi que la **puce de chronométrage**.

Attention particulière : en cas de chute importante ou « lourde », le/la participant concerné devra suivre les directives strictes des personnels dédiés au secours.

12 HANDISKIEUR :

Pour des raisons de sécurité et d'organisation, vous devrez être complètement autonome avec votre ou vos accompagnants. Ce qui implique accès au point de départ, course et retour. Lors de votre inscription vous devrez informer la personne responsable des inscriptions de la composition du binôme que vous formerez avec votre accompagnant.

Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter le nombre d'handiskieurs en fonction des moyens techniques disponibles.

13 ÉTHIQUE :

Vous évoluez sur des terrains montagne et en altitude. Nous vous demandons de respecter ces espaces sauvages. Ne rien jeter au sol. Lors de vos reconnaissances nous vous demandons de respecter les autres usagers de ces mêmes espaces.

14 SANCTIONS :

Toute infraction aux règles précédemment citées ou tentative de fraude, de même que tout comportement contraire à l'esprit sportif, ou la tenue de propos incorrects envers le Comité d'Organisation, ou l'un de ses membres, pourront entraîner la disqualification du ou des coureurs concernés, décidée par délibération du Comité d'Organisation, qui statuera souverainement et sans recours.

15 CHRONOMÉTRAGE :

Un système de chronométrage professionnel est mis en œuvre. Cependant des erreurs peuvent subvenir.

Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de problème de chronométrage. Votre attention est tout particulièrement attirée sur le principe d'avoir à tout moment de la course et lors du passage de l'arrivée, une excellente lisibilité de votre dossard. Chaque concurrent devra impérativement montrer son dossard au passage de la ligne.

Chaque concurrent devra remettre sa puce de chronométrage sur le stand dédié à cet effet à l'arrivée du derby. **Toute puce non restituée sera facturée au concurrent 100 euros.** Lors de cette remise, il lui sera remis un ticket pour le déjeuner et une boisson.

16 CLASSEMENT :

Un classement individuel, par discipline sera effectué. Pour chaque discipline : ski, télémark, snowboard, monoski, handiski, snowscoot ; il sera établi un classement "hommes" un classement "femmes" et un classement « jeunes ». Un classement « senior » femmes et hommes (plus de 50 ans) sera également effectué toutes glisses confondus.

Toute réclamation relative au classement devra être formulée par écrit et remise au Comité d'Organisation, dans les 30 minutes qui suivent l'affichage des résultats provisoire. Le Comité

d'Organisation statuera souverainement et sans recours sur chaque réclamation.

17 RECOMPENSE :

Des lots seront remis aux gagnants de chaque catégorie. La remise d'un trophée du derby aura également lieu.

18 PODIUM :

Chaque participant promu s'engage à respecter les partenaires et sponsors du Derby des vallons du Pra lors de la montée sur le podium. Seules les marques partenaires du Derby des Vallons du Pra pourront être mises en évidence lors de la remise des prix.

19 ASSURANCES :

Le prix de l'inscription comprend une assurance qui couvrira les frais de secours uniquement le jour de l'épreuve. Il revient pour chaque coureur de vérifier s'il est personnellement assuré pour participer à ce type d'épreuve, notamment en responsabilité civile. **L'association Lakikarivenba (membres, bénévoles) et la station des 7 Laux (sem lg) déclinent toutes responsabilités.**

20 ANNULATION :

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement et de reporter, d'annuler l'épreuve ou de modifier le tracé, notamment en cas de mauvaises conditions météorologiques ou d'instabilité du manteau neigeux. En outre, l'épreuve pourra ne pas avoir lieu ou être interrompue si les conditions météorologiques ne permettent pas l'intervention des secours.

En cas d'annulation au jour de l'épreuve, les participants devront suivre impérativement les consignes de l'Organisation et du personnel des Téléphériques des 7 laux.

Les participants devront regagner la salle polyvalente du Pleynet où ils seront informés de la suite du déroulement de la journée, ils devront rendre leur puce de chronométrage et le dossard.

La course étant annulée, tout participant qui désirerait retourner skier sur le domaine devra s'y engager sans dossard du Derby et sous sa propre responsabilité.

21 ARRET DE LA COURSE :

Le Comité d'Organisation se réserve le droit d'arrêter définitivement la course en cas de force majeure.

22 REMBOURSEMENT :

Si l'épreuve ne peut avoir lieu pour l'une des raisons indiquées ci-dessus, ou en cas de force majeure, le prix des engagements ne sera pas remboursé.

De même, aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne pourra être demandée, quel qu'en soit le fondement juridique.

Remboursement particulier avant le derby : blessures, cas de force majeure, un remboursement pourra être effectué sur présentation d'un certificat médical et de tout document justificatif au plus tard une semaine avant la course. L'organisation retiendra la somme de 14 euros pour la formule forfait saison ou 24 euros pour la formule journée.

23 CONTESTATIONS :

Toute contestation dirigée contre le Comité d'organisation ou l'association Lakikarivenba ou relative à l'application du présent règlement, sera portée devant les juridictions françaises compétentes. Le présent règlement, de même que les engagements, sont expressément soumis au droit français, quelle que soit la nationalité des participants et le lieu de souscription des engagements. La version française du présent règlement faisant foi.

24 TROPHEE DES DERBYS :

Le derby des vallons du Pra fait partie du trophée des derbys (www.tropheedesderbys.com)

les concurrents peuvent donc participer au trophée des derbys mais doivent se plier au règlement et au fonctionnement du trophée des derbys.

25 COVID :

Les concurrents s'engagent à respecter les mesures sanitaires en vigueur le jour de la course ainsi que sur les remontées mécaniques (pass sanitaire et masque).

**EN VOUS INSCRIVANT AU DERBY VOUS ACCEPTEZ SANS RESERVE CE
REGLEMENT
POUR LES MINEURS L'AUTORISATION PARENTALE EST OBLIGATOIRE**